



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le **30 AVR. 2026**

ID : 057-245700695-20260422-C20260421\_34\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

#### Etaient présents :

*Mesdames et Messieurs,*

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

<u>Absents avec procuration :</u> Jean-Luc MANSUY	à	Hassan FADI
Nadine GALLINA	à	Hervé PATAT
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Betty DE LUCIA	à	Nicolas MORIN

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 49



#### **34. Objet : Déploiement de la coopération touristique dans le périmètre EOM par le financement du poste de coordination - Participation au projet de demande de subvention INTERREG**

Dans le cadre du déploiement de la coopération touristique entre plusieurs collectivités, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est engagée, avec ses partenaires français, allemands et luxembourgeois, à la création d'une structure touristique commune transfrontalière proposant diverses activités touristiques. Pour ce faire, l'entente vise en la création d'un poste dont 50 % du temps est dédié à la coordination et à l'animation du réseau de partenaires.

Le projet de création de ce poste de coordination et d'animation du réseau de partenaire, en vue de déployer une stratégie touristique commune transfrontalière, s'inscrit dans le cadre de la zone fonctionnelle Interreg Grande Région 2021-2027 « EOM - Entwicklungskonzept Oberes Moseltal », qui porte une stratégie de développement touristique à une échelle transfrontalière élargie.

L'ensemble du projet concernant la coopération touristique, d'un montant de 225 000 € est financé à 60 % par INTERREG, le solde (40 %) étant assuré par les partenaires institutionnels selon une clé de répartition définie entre les communes et intercommunalités concernées des trois pays. (cf tableau annexé au rapport).

Le dépôt de la demande de subvention INTERREG combinée, est porté par la commune de Perl en sa qualité de chef de file.

#### **Le financement :**

Pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, les engagements financiers prévisionnels concernent la participation au poste dédié à la coordination et à l'animation du réseau de partenaires, pour une durée maximale de 28 mois à compter de septembre 2026.

La participation totale de la CCCE est de 9 999,99 €, arrondis à 10 000 €.

#### **Les modalités de financement :**

La Communauté de Communes Bouzonville Trois Frontières étant identifiée comme interlocuteur principal du versant français pour le demi-poste, la commune de Perl, chef de file du projet de demande de subvention, lui facturera le montant global correspondant à la contribution des trois Communautés de Communes françaises (Communauté de Communes Bouzonville Trois Frontières, Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Communauté de Communes de Cattenom et Environs).

La Communauté de Communes Bouzonville Trois Frontières refacturera ensuite aux Communautés de Communes de l'Arc Mosellan et de Cattenom et Environs les parts qui leur incombent.

La participation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est de 9 999,99 €, arrondis à 10 000 €, répartis comme suit :

- en 2026 : 1568,53 €,
- en 2027 : 4 215,73 €,
- en 2028 : 4 215,73 €.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,**

**Il est demandé au conseil communautaire :**

- d'approuver le principe de participation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au projet de la demande de subvention INTERREG porté par la commune de Perl, visant à déployer la coopération touristique par la création d'un poste de coordination de la coopération touristique transfrontalière,
- d'approuver le montant maximal de la participation financière de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la durée des programmes, soit 28 mois au maximum, à compter de septembre 2026, à savoir 10 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier la présente délibération aux partenaires concernés,

- d'autoriser le Président ou son représentant à verser la somme maximale de 10 000 €, selon les demandes de versement formulées par la Communauté de Communes Bouzonville Trois Frontières, à cette dernière,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre du projet.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALGERZAK







## **CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE Projet de Coopération touristique transfrontalière INTERREG Grande Région 2021-2027**

### **ENTRE**

La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, ci-après dénommée «CCB3F», représentée par Monsieur Armel CHABANE, Président de la Communauté de Communes et son représentant, dûment habilité à l'effet d'une décision du Conseil Communautaire en date du **XXXXXX**

### **ET**

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, ci-après dénommée «CCAM», représentée par XXXXXXXX, Président de la Communauté de Communes et son représentant, dûment habilité à l'effet d'une décision du Conseil Communautaire en date du **XXXXXX**

### **ET**

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, ci-après dénommée «CCCE», représentée par XXXXXXXX, Président de la Communauté de Communes et son représentant, dûment habilité à l'effet d'une décision du Conseil Communautaire en date du **XXXXXX**

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de la coopération touristique transfrontalière engagée à l'échelle du territoire des Trois Frontières, un projet INTERREG Grande Région 2021-2027 est porté par la commune de Perl.

Ce projet prévoit notamment la mise en œuvre d'un programme d'actions touristiques ainsi que le financement d'un poste de coordination partagé.

Dans ce cadre, la CCB3F est identifiée comme interlocuteur principal pour le versant français sur le volet « Tourisme ». À ce titre, elle assurera la centralisation des contributions financières des intercommunalités françaises concernées et procédera au paiement des sommes appelées par le chef de file du projet, soit la commune de Perl.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la CCAM et de la CCCE auprès de la CCB3F.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La CCB3F assurant le paiement des contributions dues pour le compte des intercommunalités françaises, la présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement à la CCB3F des sommes qu'elle acquitte pour le compte de la CCAM et de la CCCE dans le cadre du projet INTERREG Grande Région.

## **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur, pour chaque membre, à compter de la date de sa signature. Elle est conclue pour la période 2026–2028, et une fois l'ensemble des prestations exécutées, la convention prendra automatiquement fin.

## **ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE**

La CCAM et la CCCE s'engagent chacune à verser à la CCB3F les montants suivants :

- ✓ Pour l'année 2026 la somme de : 1 568,53 € TTC
- ✓ Pour l'année 2027 la somme de : 4 215,73 € TTC
- ✓ Pour l'année 2028 la somme de : 4 215,73 € TTC

Ces montants correspondent à leur part de contribution au financement du projet pour la durée considérée.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT**

Les contributions devront être versées au plus tard le 30 octobre 2026 (pour l'année 2026), le 30 juin 2027 (pour l'année 2027) et le 30 juin 2028 (pour l'année 2028), afin de permettre à la CCB3F de respecter ses propres échéances de paiement auprès du chef de file du projet.

## **ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA CCB3F**

Dans le cadre de la présente convention, la CCB3F s'engage à

- assurer le règlement des sommes dues au titre du projet auprès de la commune de Perl ;
- appeler les contributions auprès de la CCAM et de la CCCE selon les modalités définies à l'article 4 ;
- tenir informées les parties de toute évolution substantielle du projet ayant une incidence financière.

## **ARTICLE 6 : MODIFICATIONS DE LA PRESENTE CONVENTION**

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des collectivités signataires. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des parties a approuvé les modifications.

## **ARTICLE 7 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à ....., en trois exemplaires

Le .....

<p>Pour la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières Le Président, Armel CHABANE</p>	
<p>Pour la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan Le Président,</p>	
<p>Pour la Communauté de Communes Cattenom et Environs Le Président,</p>	



Finanzierungsübersicht - Répartition de financement  
 Tourismuskoooperation Dreiländereck (EOM Kullisse; Regionalorganisationen)

(1) EOM-INTERREG Förderprojekte G.E.I.E. Pays des trois Frontières / Dreiländereck E.W.I.V.		(2) Finanzierung EOM-INTERREG Förderprojekt Tourismuskoooperation Dreiländereck (EOM Kullisse; Regionalorganisationen)	
Partner	Personal	Sachmittel	Gesamt
EWIV <sup>2</sup> (40%)	43 344,00 €	38 323,20 €	81 667,20 €
INTERREG (60%)	65 016,00 €	57 484,80 €	122 500,80 €
<b>Gesamt Projekte</b>	<b>108 360,00 €</b>	<b>95 808,00 €</b>	<b>204 168,00 €</b>
Gesamter Projektzeitraum 2026-2028			
Partner	Personal	Sachmittel	Gesamt
DE-FR-LU (40%)	43 344,00 €	38 323,20 €	81 667,20 €
INTERREG (60%)	65 016,00 €	57 484,80 €	122 500,80 €
<b>Gesamt Projekte</b>	<b>108 360,00 €</b>	<b>95 808,00 €</b>	<b>204 168,00 €</b>

(1) Darstellung Eigenanteil EOM-INTERREG Förderprojekt G.E.I.E. Pays des trois Frontières / Dreiländereck E.W.I.V.		(2) Darstellung Eigenanteil EOM-INTERREG Förderprojekt Tourismuskoooperation Dreiländereck (EOM Kullisse; Regionalorganisationen)	
Partner	Personal	Sachmittel	Gesamt
Perf	1 390,80 €	1 229,80 €	2 620,60 €
Schengen	1 390,80 €	1 229,80 €	2 620,60 €
CCB3F/Contz les Bains	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Merzig	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Mettlach	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Dalheim	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Mondorf	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Remich	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
<b>Gesamt</b>	<b>6 192,00 €</b>	<b>5 475,20 €</b>	<b>11 667,20 €</b>

Aufteilung nach Jahren und Kommunen/Organisationen			
2026			
Partner	Personal	Sachmittel	Gesamt
Perf	1 390,80 €	1 229,80 €	2 620,60 €
Schengen	1 390,80 €	1 229,80 €	2 620,60 €
CCB3F/Contz les Bains	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Merzig	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Mettlach	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Dalheim	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Mondorf	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
Remich	568,40 €	502,60 €	1 071,00 €
<b>Gesamt</b>	<b>6 192,00 €</b>	<b>5 475,20 €</b>	<b>11 667,20 €</b>
2027			
Perf	5 307,42 €	4 692,58 €	10 000,00 €
Schengen	5 307,42 €	4 692,58 €	10 000,00 €
CCB3F/Contz les Bains	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Merzig	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Mettlach	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Dalheim	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Mondorf	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Remich	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
<b>Gesamt</b>	<b>18 576,00 €</b>	<b>16 424,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>

2028			
Perf	5 307,42 €	4 692,58 €	10 000,00 €
Schengen	5 307,42 €	4 692,58 €	10 000,00 €
CCB3F/Contz les Bains	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Merzig	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Mettlach	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Dalheim	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Mondorf	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
Remich	1 326,86 €	1 173,14 €	2 500,00 €
<b>Gesamt</b>	<b>18 576,00 €</b>	<b>16 424,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>

Eigenanteil		INTERREG Förderung (60%)	
Kosten	Gesamt	Personal	Sachmittel
Personal	216 720,00 €	86 688,00 €	130 032,00 €
Sachmittel	212 448,00 €	84 979,20 €	127 468,80 €
<b>Gesamt</b>	<b>429 168,00 €</b>	<b>171 667,20 €</b>	<b>257 500,80 €</b>

Sachmittel EWIV	95 808,00 €
Personal EWIV	108 360,00 €
Sachmittel TK	116 640,00 €
Personal TK	108 360,00 €

